



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22125691***

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

12 OCT. 2022Greffier
DU BRABANT WALLONN° d'entreprise : **0778 569 213****Nom**(en entier) : **AJPhar**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue Catalogne 89 - 1495 Villers-la-Ville****Objet de l'acte : Transfert de siège à compter du 1^{er} octobre 2022**

Extrait du procès-verbal de la décision de l'administrateur du 4/10/2022 :

L'administrateur, dans l'intérêt de la société, adopte les décisions suivantes :

1. Transfert du siègeL'administrateur décide de procéder au transfert du siège de la société à l'adresse suivante, et ce à partir du 1^{er} octobre 2022 :

- 5640 Biesme, Rue Alvaux 13.

2. Pouvoirs

L'administrateur décide de donner tout pouvoir à Madame Louise Defuster et/ou Madame Louise Collin, ou à tout collaborateur/staff de Deloitte Accountancy SRL pour accomplir toutes les formalités relatives à la publication de la présente décision aux Annexes du Moniteur belge, et accomplir toutes les démarches auprès d'un guichet d'entreprises en vue de faire acter ce changement de siège social et de siège d'exploitation.

Louise Collin

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/10/2022 - Annexes du Moniteur belge